



**LA FONTAINE SAINT MARTIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Avril 2016**

COMPTE-RENDU sommaire de la séance du 26 Avril 2016 à 20h30.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur convocation de M. Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Didier GOUESSE, M. Olivier GALERAN, Mme Françoise BOUGARD, Mme Laurence HORY.

Absents excusés: Mme Christiane MEACCI donnant procuration à M. Christophe LIBERT,
Mme Marie GROULT donnant procuration à M. Dominique COLOMBEL,
Mme Aby SCHAFFER donnant procuration à Mme Inès DURAND-GASSELIN
M. Eric BEDOJET

A été élu secrétaire de séance : M. Jacques AUBRETON.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : «Prestations d'assistance à Maitrise d'ouvrage Lotissement».
- Ajout d'un point supplémentaire : «Examen devis aire de jeux»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

Ordre du jour :

- Délibération sollicitant le recours à la procédure dérogatoire d'une commune pour le retrait d'une communauté de communes (article L5214-26 du CGCT),
- Avis du conseil municipal sur le PADD du SCOT du Pays de la Vallée du Loir,
- Délibération sur l'agenda d'accessibilité programmée des ERP (Ad'AP),
- Discussion concernant le poste d'adjoint technique (CAE) arrivant à son terme en aout 2016,
- Délibération fixant le prix de vente des quatre lots du futur lotissement Louis Simon,
- Discussion sur le budget annexe du lotissement,
- Délibération concernant les honoraires du géomètre dans le cadre de la vente des lots du lotissement Louis Simon et dans le cadre de la vente de l'excédent de la parcelle communale cadastrée AB 135 aux riverains,
- Attribution du marché concernant la fourniture des denrées alimentaires pour la confection des repas pris à la cantine scolaire,
- Information concernant le projet d'aménagement de l'entrée de l'école
- Discussion concernant les commissions communales
- Discussion concernant le comice cantonal 2016,
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe LIBERT.

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 15 mars 2016 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Recours à la procédure dérogatoire d'une commune pour le retrait d'une communauté de communes (article L5214-26 du CGCT)

Vu la présentation par Madame la Préfète de la Sarthe du Schéma Départemental de coopération intercommunale (SCDI) en date du 19 octobre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de La Fontaine Saint Martin, en date du 8 septembre 2015, émettant le vœu de sortir de la communauté de communes du Canton de Pontvallain et de rejoindre la communauté de communes du Pays Fléchois,

Vu la délibération du conseil municipal de La Fontaine Saint Martin en date du 27 octobre 2015, donnant un avis favorable sur le Schéma et pour une orientation de la commune vers le Pays Fléchois,

Vu la délibération en date du 5 novembre 2015 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois laquelle a émis un avis favorable à l'extension du périmètre en intégrant La Fontaine Saint Martin et Oizé,

Vu la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en date du 26 février 2016, ayant voté contre l'intégration de la commune de La Fontaine Saint Martin dans la communauté de communes du Pays Fléchois à la majorité des 2/3 de ses membres,

Vu la délibération en date du 15 mars 2016 du Conseil Municipal de la Fontaine Saint Martin,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète en date du 30 mars 2016, n°DIRCOL 2016-0095, ayant arrêté le schéma intégrant la commune de La Fontaine Saint Martin dans la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de La Fontaine Saint Martin de s'intégrer à la Communauté de Communes du Pays Fléchois,

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) n'ayant pas intégrée dans son schéma du 30 mars 2016 la commune de La Fontaine Saint dans la communauté de communes du Pays Fléchois,

Monsieur le Maire rappelle que le recours à **une procédure dérogatoire de retrait d'une commune d'une communauté de communes (Art L5214-26 du CGCT)** est possible :

Par dérogation à l'article L 5211- 19, une commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le Département, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L5211-45, à se retirer d'une communauté de Communes pour adhérer à un autre Etablissement Public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion. L'avis de la commission est réputée négatif s'il n'a pas été rendu à l'issue d'un délai de deux mois. Ce retrait s'effectue dans les conditions fixées à l'article L 5211-25-1.

Il vaut réduction du périmètre des syndicats mixtes dont la communauté de communes est membre dans les conditions fixées au troisième alinéa de l'article L 5211-19.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le recours à la procédure dérogatoire de retrait d'une commune d'une communauté de communes (Art L5214-26 du CGCT):

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret :

Pour : 14 Contre 0 Abstention :0

- DECIDE de demander le retrait de la commune de La Fontaine Saint Martin de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain,

Pour : 14 Contre 0 Abstention :0

- DECIDE d'avoir recours à la procédure dérogatoire de retrait d'une communauté de communes (Article L5214-26 du CGCT),

Pour : 14 Contre 0 Abstention :0

- DECIDE de solliciter l'adhésion de la commune de La Fontaine Saint Martin à la Communauté de communes du Pays Fléchois,

Pour : 14 Contre 0 Abstention :0

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT :

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays Vallée du Loir, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est en cours.

Le Maire présente au Conseil municipal la synthèse du PADD afin qu'il donne son avis. Les membres du conseil municipal émettent les remarques suivantes :

-L'environnement, notamment les forêts doivent être préservés. Le projet d'implantation d'une carrière sur la commune de Courcelles la Foret contredit ce point.

-Organisation du territoire, recensement de 8 pôles de proximité (La Chapelle d'Aligné, Bazouges, Luché-Pringé, Mansigné, Pontvallain, Yvré-le Polin, Aubigné-Racan, Vaas) : le conseil constate que ces pôles concentrés à l'ouest et au centre du Pays ne sont pas représentatifs de l'ensemble du territoire.

-Développement de l'activité économique : Mise en avant de LoirEcopark, zone éloignée géographiquement de notre bassin de vie.

-Développement numérique : le conseil souhaite que l'ensemble du territoire du pays bénéficie du développement numérique et téléphonique.

Le conseil municipal, unanime, émet un avis défavorable au PADD.

Adoption d'un Agenda d'accessibilité

Le maire rappelle que la commune de La Fontaine Saint Martin a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée sur une durée de 9 ans. Le document comporte, le phasage annuel des travaux projetés. Suite à un avis défavorable de la commission consultative départementale d'accessibilité, M. le Maire propose de déposer une demande sur 6 ans.

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public sur une durée de 6 ans;

Autorise le Maire à demander les dérogations nécessaires, à prendre toute décision, à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

Recrutement d'un adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que le contrat emploi avenir -dont les missions sont l'entretien des locaux communaux et la surveillance des élèves à la cantine scolaire- arrive à son terme le 31 août 2016 et que l'agent actuellement en poste ne souhaite pas renouveler son contrat. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à recruter un agent en contrat aidé à temps partiel à compter du 1^{er} septembre 2016.

Lotissement Louis Simon: Prix de vente de quatre lots viabilisés

Le conseil municipal fixe le prix de vente des lots viabilisés du lotissement Louis Simon de la façon suivante :

LOT 1, 1000m² : 25 000€

LOT 2, 1200m² : 27 000€

LOT 3, 1500m² : 29 900€

LOT 4, 1000m² : 25 000€

Vente de l'excédent de la parcelle cadastrée AB 135

Le conseil municipal décide de proposer aux propriétaires riverains, de la parcelle communale cadastrée AB 135, d'acquérir la partie de terrain correspondant au prolongement de leur propriété.

Bornage du périmètre du lotissement Louis Simon

Le conseil municipal confie les travaux de bornage du périmètre du lotissement Louis Simon à AIR&GEO, SCP de géomètres Experts à Sablé sur Sarthe.

Lotissement Louis Simon: Prestations d'assistance à Maitrise d'ouvrage

M. le Maire présente au conseil municipal un devis de prestations d'assistance à Maitrise d'ouvrage réalisé par l'Agence des Territoires de la Sarthe d'un montant de 1 410€ TTC pour la prestation suivante :

-établissement d'un avant-projet de travaux pour l'aménagement d'une voirie et la viabilisation de 4 lots

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confie l'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la viabilisation du lotissement Louis Simon à l'agence des territoires de la Sarthe pour un montant de 1 410€ TTC.

Budget annexe lotissement

Dominique COLOMBEL, adjoint délégué aux finances présente les grandes lignes du budget annexe du lotissement. Celui-ci sera présenté au conseil à la prochaine séance.

Choix d'un fournisseur des denrées alimentaires- cantine scolaire

La commission cantine réunie le 22 mars 2016 a procédé à l'examen des offres reçues en mairie suite à l'appel d'offre lancé pour la fourniture de denrées alimentaires -pour la confection des repas pris à la cantine scolaire. Trois fournisseurs ont présenté leur offre : API, RESTAUVAL et RESTAURIA

Selon les critères techniques, la garantie nutritionnelle, le plan alimentaire, la fourniture des aliments, les critères de prix, la proposition faite par API est la plus intéressante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition faite par API.

Projet d'aménagement accès à l'école

M. Jacques AUBRETON, Adjoint délégué aux travaux, présente le plan du projet d'aménagement de l'accès à l'école. Il rappelle que l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section AB 131 est à prévoir ainsi que l'extension de l'éclairage public. Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Travaux rénovation extérieure salle de classe

Les travaux de rénovation extérieure de la classe située dans la cour de l'école doivent débiter fin juin 2016.

La SARL BOUTTIER Père et Fils est chargée d'effectuer les travaux de maçonnerie.

L'entreprise Bernard JEANNE est chargée d'effectuer les travaux de charpente-couverture.

L'EURL Jacky BOULIDARD est chargée de la fourniture et pose de menuiseries.

BOULFRAY SAS est chargée des travaux de peinture.

Le cabinet Corvaisier a pour mission la maîtrise d'œuvre.

Commission Vie Associative

M. le Maire propose au conseil municipal que les commissions « Vie Associative » et « Animation-loisir-vie municipale » soient regroupées en une seule commission. Le conseil municipal, unanime, se prononce favorablement.

Les membres de la commission Vie Associative sont : Aby SCHAFFER, Fabienne BRETIGNOL, Didier GOUESSE, Christiane MEACCI, Olivier GALERAN, Christophe DUPONT, Eric BEDOUET.

Commission vie scolaire

M. le Maire rappelle que la commission vie scolaire se compose des membres suivants :

Fabienne BRETIGNOL, Olivier GALERAN, Laurence HORY.

Il propose que Christophe DUPONT participe à cette commission. Le conseil municipal, unanime, se prononce favorablement.

Devis voirie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis suivants de l'Agence des Territoires de la Sarthe pour la réalisation de travaux sur le réseau routier communal :

Place de la Mairie : 6 173,49€ HT

Chicane rue du château : 215,69€ HT

Carrefour de Beau Soleil-Choquet : 2661,95€ HT

Route de Bras de Mer : 1194,29€HT

Devis Aire de jeux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la SARL BOUTTIER Père et Fils de Saint Jean de la Motte d'un montant de 2 250€ HT pour la réalisation de travaux d'implantation, terrassement et bétonnage de socles, en vue d'installer l'aire de jeux près du lavoir.

Devis Cloches de l'église

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis de la société BODET d'un montant de :

-899€ HT pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche 2.

-1471,50€ HT pour la mise en conformité du coffret de sécurité des cloches.

Comice cantonal 2016

Une réunion de la commission vie associative et des présidents des associations est programmée le 17 mai 2016, 20h00 à la salle des fêtes. La réalisation d'un char pour le comice 2016 sera à l'ordre du jour.

Cérémonie du 8 mai 2016

Le rassemblement pour la commémoration du 8 mai 2016 est prévu à 9h20 place de la mairie à La Fontaine Saint Martin. Une gerbe de fleur sera déposée au cimetière, la cérémonie commémorative se poursuivra sur la commune de Cérans-Fouletourte.

Fleurissement communal

M. le Maire rappelle que le jury du fleurissement régional passera sur notre commune en 2017.

Afin de conserver nos 2 fleurs, le paillage ainsi que le choix des vivaces sont à privilégier, l'usage des pesticides est à supprimer.

Les bacs situés rue principale seront remplacés progressivement par des massifs en pleine terre. Il est d'autre part conseillé à la commission fleurissement de créer un prix "végétalisation des pieds de mur".

La prochaine séance est programmée le mardi 31 mai 2016